

De Bouche *À* Oreille

Actus & informations municipales de Saint-Marcel ~ Eure

Février 2021 N°238



Concours de dessins - Bravo à nos jeunes artistes



Zoom sur
les finances 2020

Construisons ensemble notre ville

Agenda

Rencontrez votre maire

Samedi 20 février de 9h à 12h

Salle de la Grande Garenne

pour tous les riverains route de Rouen, Cités manuca et Meyer

Permanence sans rendez-vous

Du lundi au vendredi

Dépistage COVID gratuit

Sans RDV, sans ordonnance, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h, salle Michel Marigny

Tous les mardis du mois

Distribution de paniers de légumes bio

par l'AMAPopote de 16h30 à 17h30, Place des Anciens Combattants

6 février

Marionnettes

Histoire en marionnettes « Ze vais te manzer » à partir de 5 ans Médiathèque à 14h30

20 février

Comité travaux d'aiguilles

Médiathèque à 10h

12 février

Club de lecture

Médiathèque à 10h

Conseil municipal

Salle du Virolet à 19h30

17 février

Bougeothèque

Par les Bout'Chou

Espace St Exupéry de 9h30 à 11h



Depuis le 1^{er} Janvier l'inscription et la réinscription aux médiathèques SNA sont gratuites !

Vous pouvez désormais emprunter librement un nombre illimité de livres, livres-audio, CD, revues, ainsi que 5 DVD et 1 jeu-vidéo. Le dispositif a été présenté à la presse par Juliette Rouilloux-Sicre, vice-présidente à la Culture de l'agglomération. Le Département de l'Eure est le 1^{er} département à instaurer la gratuité des médiathèques sur l'ensemble de son territoire. Et n'oubliez pas ! Les médiathèques restent ouvertes en adaptant leurs horaires.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/3qJIZuE>

De Bouche à Oreille, Mensuel Municipal de la Ville de Saint-Marcel

Directeur de la publication : Hervé PODRAZA

Rédaction, mise en page, photos et corrections : Mairie de St-Marcel, Hedvig Gervais, Jean-Gabriel Hernando, Nadège Bourdon, Isabelle Aubry, Florence Figueredo, Clémence Laplanche, Marine Vincent, Benjamin Legeard

Images Gettyimages, freepik, pinterest

Impression : Imprimerie Cortet. Tirage : 2.800 exemplaires, papier recyclé

De Bouche à Oreille est distribué gratuitement tous les mois dans tous les foyers de la Ville par les conseillers municipaux et les bénévoles de la commune.

Si vous ne recevez pas la publication, merci d'en informer le service communication de la mairie au 02.32.64.32.50 ou mairie@marcel27.fr

Dépôt légal à parution

Reproduction interdite sauf accord de la mairie



Mairie de Saint-Marcel (27950) - 55 route de Chambray



02.32.64.32.50



Encore plus d'infos sur www.saint-marcel27.fr



Pour contacter la rédaction : communication@marcel27.fr



mairie@marcel27.fr



Ville de Saint Marcel 27

3 questions à



Jean-Luc Maublanc
Maire-Adjoint
en charge des Finances

Sommaire

- 4 Grand angle :
On parle incivilités ?
- 8 Vivre à Saint-Marcel
- 10 Retour sur pellicules
- 12 Zoom sur mes assos
- 14 Tribunes
- 15 Vos attentes sont
nos engagements

NUMÉROS D'URGENCE

Service eaux/Assainissement :
0.800.877.915
Maire-Adjoint de permanence :
06.83.82.10.03
Police Municipale :
06.83.82.10.06
Ordures ménagères (n° vert) :
0800.508.104

Dans le contexte difficile et incertain actuel nos ressources de fonctionnement seront-elles identiques ?

Le contexte général est très bouleversé.

- Les prévisions faites avant le mois de mars 2020 (PIB en baisse de + de 8%, augmentation de la dette à 115% du PIB du fait du plan d'urgence de + de 100 milliards, déficit public à 9% du PIB...) sont exceptionnelles et laissent prévoir un bouleversement économique.
- La loi de finances a prévu de supprimer la taxe d'habitation mais de la remplacer par une dotation de l'Etat à l'Euro prêt.

Pour 2021, nous maintenons notre taux d'imposition. Les taxes foncières resteront identiques.

Par contrat, la redevance versée par SNA est figée à près de 2 800 k€. Nos recettes de fonctionnement seront donc maintenues pour la partie impôts et taxes, mais les recettes liées aux manifestations, locations, seront absentes.

Les nécessités conjoncturelles liées au COVID vont-elles peser sur les dépenses de fonctionnement ?

Oui, pour plusieurs raisons, respecter les gestes barrières (surcroît de travail aux écoles, fourniture de masques, de gel..., accueil de la structure de tests anti-Covid salle Michel Marigny) créent des dépenses supplémentaires en matériel et en personnel.

Quelles sont les conséquences dans l'élaboration du budget 2021, pour l'investissement ?

- Nos investissements liés à l'entretien des bâtiments doivent se faire dans le respect des contraintes réglementaires, en prenant en compte l'évolution du climat, occasionnant des surcoûts.
- Les dépenses de fonctionnement supplémentaires liées au COVID réduiront notre capacité d'auto-financement et limiteront nos possibilités d'endettement.
- Le plan de relance annoncé par le gouvernement et l'Europe devra nous permettre de saisir des opportunités de subventions, notamment pour l'isolation et la rénovation dans un souci de respect de l'environnement.

Saint Marcel, a de nombreux atouts, et saura tirer son épingle du jeu pour continuer à fournir à nos habitants un niveau de service important, même si nous devons certainement nous adapter et évoluer. « L'intelligence c'est la faculté de s'adapter au changement. » disait Stephen Hawking, ce mathématicien si touché par la maladie et l'adversité.

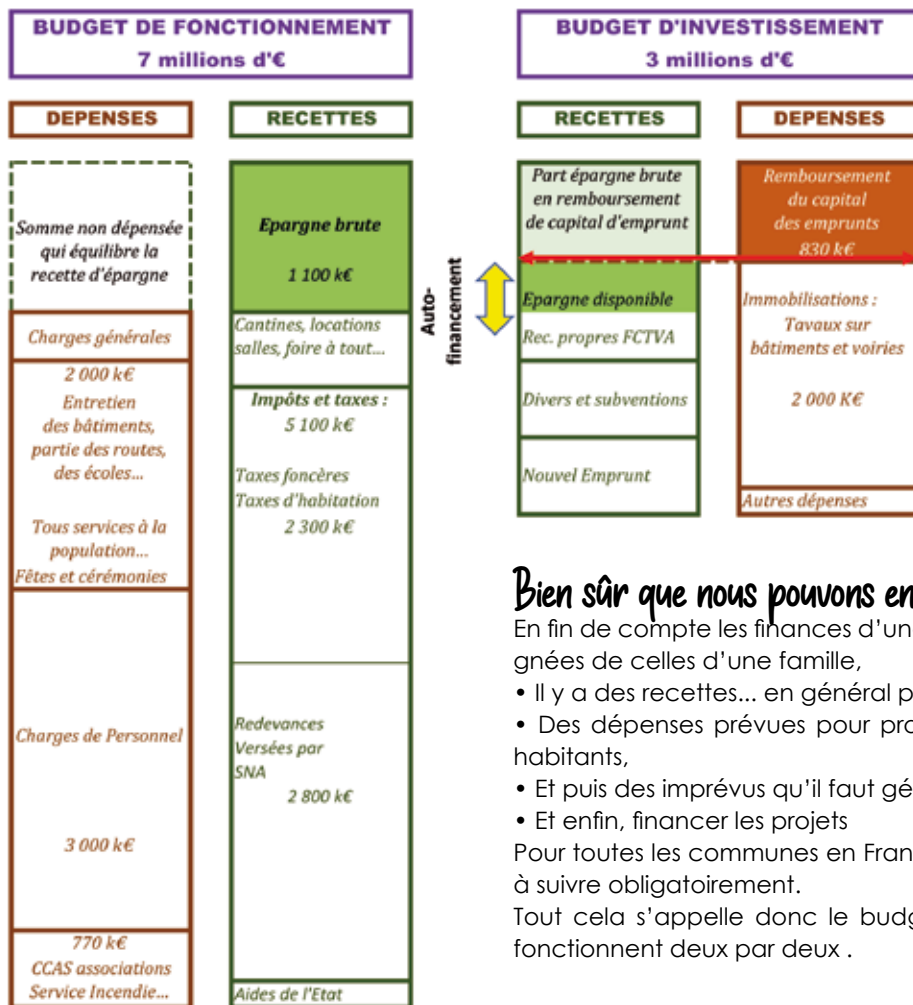


Schéma du budget 2020 de Saint Marcel à l'échelle

Bien sûr que nous pouvons en parler.

En fin de compte les finances d'une commune ne sont pas très éloignées de celles d'une famille,

- Il y a des recettes... en général prévisibles,
- Des dépenses prévues pour procurer le service attendu par les habitants,
- Et puis des imprévus qu'il faut gérer
- Et enfin, financer les projets

Pour toutes les communes en France, il y a des règles identiques et à suivre obligatoirement.

Tout cela s'appelle donc le budget, divisé en quatre parties qui fonctionnent deux par deux .

Composition d'un budget

Les dépenses de fonctionnement : qui reviennent tous les ans, pour entretenir, réparer le patrimoine communal et faire tourner la machine afin de produire un service public de qualité.

Les recettes de fonctionnement pour payer les dépenses de fonctionnement, elles proviennent des impôts, des ventes de produits et prestations de service, des redevances de SNA ou de l'Etat.

Les dépenses d'investissement : Ce sont des dépenses lourdes réparties sur plusieurs années (Complexes sportifs, Médiathèque, Ecoles...)

Les recettes d'investissement : Constituées pour partie par l'excédent des recettes de fonctionnement s'il en reste, pour une autre partie par les emprunts, les aides et subventions diverses. Tout ceci pour financer les projets et votés au Conseil municipal.

Quand les dépenses n'ont pas mangé toutes les recettes, cela constitue un bas de laine, qui versé au groupe investissements permet de réaliser les projets structurants. C'est ce que l'on appelle communément « épargne » ou « auto-financement ».

Un grand principe : Chacun des groupes de deux doit avoir des dépenses égales aux recettes, pas question de faire des dépenses qui n'ont pas les recettes en face.

parler ? A quoi ça sert ?

En 2020, dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 7 millions d'€uros, dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 3 millions d'€uros.

7 Millions d'€uros

Section de fonctionnement



- **Charges à caractère général pour 2 Millions d'€ soit 29 % comprenant :** l'entretien des bâtiments et l'entretien des routes et des chemins, la cuisine centrale et le service des écoles : (cantine scolaire, fourniture de repas au FRPA de la Pommeraiie), périscolaire.
- **Charges du personnel pour 2,9 millions d'€ soit 41 %**
- **Autres charges pour 1 000 k€ soit 14 %** dont soutien aux associations et au CCAS pour 450 k€ et au service incendie pour 150 k€.



- **Tarifification des services aux usagers pour 300 k€**
- **Impôts et taxes pour 5,1 millions d'€.** Les taxes foncières contribuent pour 2.3 millions et SNA pour 2.8 millions.
- **Diverses recettes et dotations 500 k€.** A noter que la dotation de l'Etat est passée de 300 000€ à 0€ en 5 ans.



3 Millions d'€uros

Section d'investissement

- **Emprunts et Dettes assimilées pour 830 k€ soit 28 %**
- **Travaux et engagements immobilisés pour 2 000 k€ soit 67 %**
- **L'épargne disponible pour 170 k€ soit 5 %**

L'AUTO-FINANCEMENT ET L'EMPRUNT : Il est constitué pour beaucoup par l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement, c'est une sorte d'épargne qui a servi à investir, environ 200 k€ en 2020. Cet auto-financement avec les emprunts permet de réaliser les projets décidés par le Conseil Municipal.

LES SUBVENTIONS : C'est l'effort consenti par les décideurs de niveau supérieur (SNA, département, région, état, Europe), pour aider les projets. Il n'y a pas eu de subvention d'investissement en 2020.

En conclusion, les finances de la commune nous permettent de réaliser des projets si nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement
Le ROB a été validé lors du Conseil Municipal du 17 décembre
Le budget 2021 de la Commune sera proposé au vote du Conseil Municipal le 12 février.

+ Pour toutes informations

Service finances

 Mairie
55 route de Chambray

 02.32.64.32.50

 mairie@marcel27.fr

Vivre à Saint-Marcel

Inscriptions scolaires, rentrée 2021-2022

- **MATERNELLE** : les enfants nés en 2018 qui entreront en Petite Section (PS)
- **ELEMENTAIRE** : les enfants qui entreront au Cours Préparatoire (CP)
- **TOUS NIVEAUX** : ENFANTS des nouveaux administrés de la commune



Les inscriptions pour les futurs enfants des classes de PS et CP se dérouleront au cours des mois de mars et avril 2021, sur rendez-vous.

Des inscriptions en deux temps

1/ AUPRES DU SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES -Espace Saint-Exupéry rue J.Ferry

> Récupérer un dossier d'inscription papier à partir du 22 février auprès des hôtesse d'accueil de la Mairie du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ou auprès du service des affaires scolaires et périscolaires situé à l'Espace St Exupéry (du mardi au jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30)

> Prendre un rdv auprès du service des affaires scolaires et périscolaires par mail à l'adresse suivante : scolaire@marcel27.fr ou par téléphone au 09-62-10-12-56

> Venir au service des affaires scolaires et périscolaires (Espace St Exupéry) dès le 8 mars jusqu'à fin avril avec ce dossier dûment rempli et signé et les pièces ORIGINALES demandées : livret de famille, justificatif de domicile (bail, edf, gdf, eau), carnet de santé, ordonnance du tribunal si parents séparés).

Les inscriptions se feront uniquement auprès du service des affaires scolaires et périscolaires. Après contrôle du dossier administratif, une autorisation d'inscrire votre enfant vous sera délivrée et, il vous sera proposé un rendez-vous pour rencontrer la directrice de l'école et ainsi finaliser l'inscription scolaire de votre enfant.

2/ AUX ECOLES RUE JULES FERRY

Conformément au rendez-vous fixé avec le service communal, vous pourrez vous présenter au bureau de la Directrice rue Jules Ferry (avec votre enfant pour l'école maternelle). Vous devrez vous munir des mêmes documents demandés dans le dossier et apporter l'autorisation d'inscrire délivrée par le service communal.

Inscriptions pour les enfants déjà scolarisés dans les écoles (hors GS)

Pour tous ces élèves, un dossier complet sera transmis aux familles courant mai via les enseignants de vos enfants. Il devra être retourné en MAIRIE AVANT LE 14 JUIN 2021.

Pour les familles domiciliées hors de Saint-Marcel souhaitant obtenir une dérogation

Il est indispensable d'écrire EN PREMIER LIEU au Maire de votre commune de résidence pour demander son accord sur la dérogation et sur la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Marcel. Selon la réponse de votre Maire, vous pourrez ensuite contacter notre service.

Le carnet



Naissance

Toutes nos félicitations aux parents de :
Jhored BABALAKO



Décès

Toutes nos condoléances aux familles de :
Jean-Paul MISTRI, Roger LHERNAULT,
Robert LEDOYEN, Robert FAFIN,
Denise DAUGE épouse VANHERREWEGHE,
Paulette COLLARD épouse LE BRETON,
Andrée DALLET épouse COQUIN



Mariages

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés :
Melissa OUMSALEM & Hocine CHEROUAK
Anaïs HUBERT & Manuëll VALERA



On peut tous se féliciter !

L'opération de récupération des sapins a nécessité 21 allers-retours de nos camions à la déchetterie, ce qui a permis de collecter plus de 320 sapins ! Bravo à tous pour cette belle initiative environnementale. Merci aux équipes municipales.

En bref...

Rue du Bout au Vicaire : pour répondre aux interrogations, nous vous rappelons que le stationnement dans cette rue est interdit mais que l'arrêt est autorisé.



Noël solidaire : les derniers présents ont été remis à l'association Panier Solidaire Marcellois. Merci à tous les généreux donateurs.



Attention, nouveau numéro pour joindre la résidence la Pommerai : 06.31.62.51.78



En cette période particulière, quoi de mieux que de sortir au grand air pour se changer les idées. Vous avez décidé d'aller passer un moment en pleine nature, mais au détour d'un chemin vous tombez nez à nez avec un groupe de chasseurs. Pas de panique, **chacun a sa place dès lors que certaines règles simples sont respectées.**

Dans un premier temps, renseignez-vous sur les périodes de chasse. Dans l'Eure, celle-ci a commencé le 20 septembre 2020 et prendra fin le 31 mars 2021. Avant même de croiser le chemin des chasseurs, **essayez de vous renseigner sur les lieux propices à la chasse**, afin d'éviter tout désagrément d'un côté comme de l'autre. Vous pouvez notamment les reconnaître à la provenance des bruits de coups de feu. Vous pouvez également vous renseigner directement auprès des chasseurs ou des sociétés de chasse.

De plus, **la chasse n'est autorisée que certains jours dans la semaine** ; pensez à consulter régulièrement les panneaux d'affichage dans la cour de la mairie ou le site internet de la Préfecture.

Si vous décidez tout de même d'emprunter un itinéraire potentiellement fréquenté des chasseurs, n'hé-

sitez pas à **vous rendre visible**, notamment par le port d'un gilet haute visibilité. Si vous arrivez à proximité d'une partie de chasse, **signalez votre présence** aux chasseurs. Mettez-vous dans un endroit dégagé pour que ceux-ci puissent vous voir. N'hésitez pas à **vous faire entendre** en élevant un peu la voix tout en restant respectueux. Si vous pouvez aborder un chasseur, demandez-lui où se déroule la chasse, s'il y a d'autres chasseurs, s'il y a des zones à éviter et combien de temps cela va durer.

Les chasseurs, quant à eux, doivent respecter certaines règles pour ne pas mettre les autres en danger. Ils doivent tout d'abord **respecter le droit de propriété**. Les chemins et sentiers publics doivent être partagés avec les autres usagers. **En cas de battue, le périmètre de chasse doit être délimité et signalé par des panneaux.**

Bien évidemment, **ils ne doivent pas tirer des coups de feu à proximité immédiate des habitations**. Dans tous les cas, gardez le sourire et restez courtois. Enfin, si lors de votre balade, vous tombez sur un panneau avec écrit dessus «chasse en cours», pensez à rebrousser chemin et à emprunter un autre sentier.

Vivre à Saint-Marcel

La fibre se déploie sur Saint-Marcel

Comme indiqué dans De Bouche à Oreille du mois de janvier, les habitants de Saint-Marcel, **selon leur zone**, pourront, avec l'ouverture commerciale de la fibre courant semestre 2021, bénéficier d'un accès à la fibre optique.

Comment faire installer la fibre optique chez vous ?

Faire installer la fibre optique chez soi est un processus en **3 étapes** :

- **vérifier l'éligibilité** de la ligne à l'internet très haut débit
- **souscrire un abonnement** fibre auprès du Fournisseur d'accès à Internet (FAI) de votre choix
- **convenir d'un rendez-vous** au domicile avec des techniciens qualifiés afin qu'ils procèdent aux travaux d'installation d'une Prise Terminale Optique (PTO)

Télévision HD, navigation sur internet, jeux en réseaux, téléchargement de vidéos, télé-surveillance à domicile, domotique, télétravail, transfert rapide et symétrique de fichiers volumineux, réseaux sociaux, démarches, achats en ligne... La fibre permet de surfer à la vitesse de la lumière !

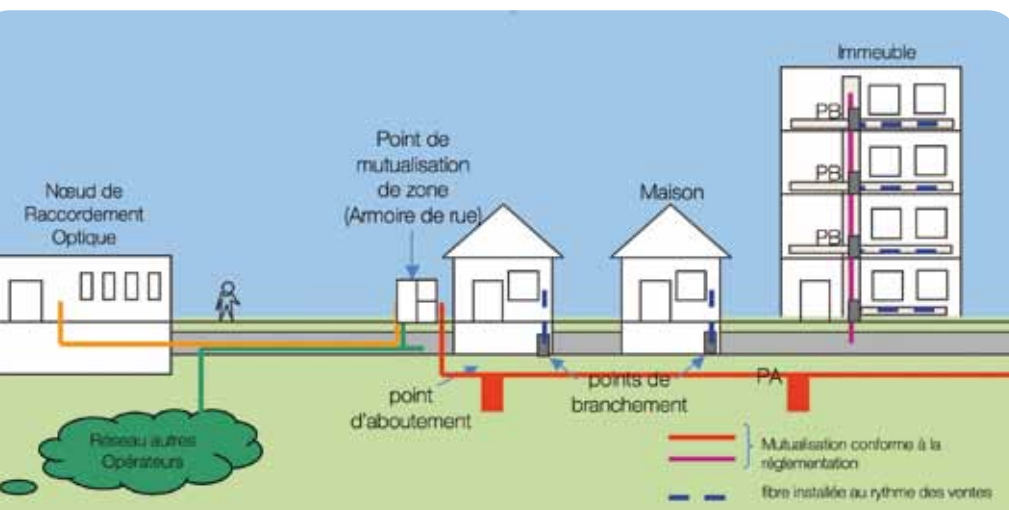
La fibre optique permet d'obtenir un très haut débit (100 Mbits et plus), ce qui répond aux nouveaux usages numériques de notre quotidien.

La fibre, c'est un fil de verre ou en plastique très fin : de la taille d'un cheveu. C'est un excellent conducteur de lumière qui va permettre la transmission de données sur des milliers de kilomètres. La fibre offre donc une vitesse de connexion et une qualité de son et d'image inégalées.

La fibre permet

- > D'envoyer 10 e-mails avec 10 Mo de pièces jointes en 2 secondes
- > De télécharger un album MP3 (40 Mo) en 3 secondes
- > De télécharger un album de 200 photos (1 Go) en 1 minute et 20 secondes
- > De télécharger un film (800 Mo) en moins d'1 minute
- > De bénéficier d'une qualité de connexion adaptée aux jeux en ligne
- > De regarder la télévision en HD sur plusieurs postes en même temps

Pour déployer les réseaux en fibre optique dans les rues, les opérateurs utilisent les infrastructures existantes et installent des armoires (ou Points de Mutualisation de Zone). Ces armoires sont installées sur la voie publique. Les points d'aboutement et les points de branchement, qui desservent les habitations, y sont raccordés. Après l'étape finale de la pose du point de branchement, la commercialisation peut débuter, les logements sont considérés comme éligibles.



Logements adressables :
la fibre est dans la rue

Logements raccordables :
la fibre est dans l'immeuble

Logements raccordés :
la fibre est dans le logement

Étape 1 : Êtes-vous éligible à l'ouverture du réseau ?

Pour souscrire un abonnement fibre auprès du Fournisseur d'accès à Internet (FAI) de votre choix, il faut être éligible à l'ouverture du réseau. Il faut donc vérifier ce point avant d'entamer des démarches ; c'est simple :

1. Allez sur le site internet de Eure Normandie THD (exploitant du réseau)
<https://eure-normandie-thd.fr>
2. Sur la page d'accueil, cliquez sur « je teste l'éligibilité de mon adresse »



3. Entrez votre adresse et laissez-vous guider

4. Votre adresse apparaît :

- en **noir**, il faut patienter. Votre secteur n'est pas encore ouvert à la commercialisation.
- en **vert**, vous pouvez poursuivre le processus car la mise en service est possible.
- en **rouge**, c'est-à-dire que votre logement n'est pas encore éligible (problème d'adresse ou convention immeuble non signée), vous devez contacter Eure Normandie THD, l'exploitant du réseau :

Par téléphone – Numéro vert : 0809 54 99 27

Ou par e-mail : contact@eure-normandie-thd.fr

Étape 2 : Souscrire un abonnement Fibre

1. Allez sur la page d'accueil :

2. Cliquez sur « Les fournisseurs d'accès à internet (FAI) pour les particuliers ».

3. Les opérateurs couvrant votre logement ainsi que la vitesse de connexion proposée sont listés.

L'accès au très haut débit sur Saint-Marcel relève de onze opérateurs dont les quatre principaux (Orange, Free, SFR et Bouygues).

Les FAI sont présents en fonction de l'ouverture de leurs services, par zone.

4. Étudiez et souscrivez une offre fibre

Étape 3 : l'installation en un seul rendez-vous

Une fois l'abonnement validé auprès du FAI, un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention. L'installation fibre dure généralement de 2 à 4 h, en fonction du type d'installation (en aérien ou en souterrain) et de la distance qui sépare le point de branchement le plus proche de la maison à la prise fibre optique.

Si vous êtes locataire, il convient de contacter le bailleur ou le propriétaire avant toute démarche.

Après activation de votre ligne, branchez vos équipements et profitez de la fibre.



Et maintenant ?

J'en apprend plus en scannant la vidéo sur le QR code et je conserve le flyer me récapitulant le processus, qui est distribué avec ce Bouche à Oreille.

Retour sur ...



Béatrice Moreau
Maire-Adjointe chargée
des affaires sociales
et des personnes âgées

Où en est la vaccination à Saint-Marcel ?

La mairie de Saint-Marcel s'est proposée pour accueillir un centre de vaccination. La proposition n'a pas été retenue pour le moment. Nous attendons les directives de l'Agence Régionale de santé.

Il n'est également pas encore prévu de vaccination à domicile.

En cas d'impossibilité de se déplacer et si vraiment aucune aide d'un proche, ami ou voisin ne peut être apportée, la mairie fera au mieux pour mettre en place un transport pour les personnes âgées valides.

Si vous êtes dans cette situation, merci de transmettre vos coordonnées à la mairie.

En tant que professionnel de santé, j'ai reçu la première injection du vaccin il y a 15 jours. L'injection est moins douloureuse que celle du vaccin contre la grippe et je n'ai ressenti aucun effet secondaire.



Nous avons le regret de vous faire part du décès de Madame Paulette Lebreton, doyenne de Saint-Marcel, survenu dans sa 102^{ème} année. Nos sincères condoléances et nos pensées vont vers sa famille en ce moment difficile.



INFO SNGO - COVID-19 -

Seine Normandie Agglomération
instaure la **GRATUITÉ**
sur le réseau pour les déplacements
aux centres de **VACCINATION** de
Vernon et Les Andelys.



SAINT-MARCEL

**TOUS ACTEURS
DE LA LUTTE
CONTRE LA COVID**

DÉPISTEZ-VOUS !

Gratuit & sans ordonnance

**A COMPTER DU LUNDI 12 OCTOBRE
DU LUNDI AU VENDREDI**

**10H-12H30 14H-17H00
SALLE MICHEL MARIGNY SOUS LA MAIRIE**

Carte d'identité et carte vitale obligatoires

Félicitations à nos artistes !

La remise des prix du concours de dessins «le développement durable, c'est quoi pour toi?» s'est déroulée à l'espace Saint-Exupéry. Merci à tous nos participants. Voilà de beaux dessins empreints de concepts que nous, les grands, avons peut-être perdu de vue. La faune, la flore, le tri, la culture, l'élevage, le gaspillage, la terre, l'eau... Devant tant d'humilité, la Municipalité n'a pas pu décerner de prix. Aussi, tous les artistes ont été récompensés.



Dans le « monde d'avant », le Lions Club de Vernon organisait la « journée solitude » avec repas et animation, pour les plus défavorisés. Cette année, avec les circonstances que nous connaissons tous, ce repas a été annulé et il a été remplacé par 30 repas conçus par un restaurateur vernonnais, à distribuer. Le Lions Club étant attaché à la ville de Saint-Marcel a proposé de livrer 15 repas sur notre commune. Il n'en fallait pas plus pour que la machine se mette en route.

Notre adjointe, Béatrice Moreau, la responsable du CCAS, Stéphanie Rault ont contacté Mme Colette Arnault, Présidente du Panier Solidaire Marcellois afin de choisir parmi les bénéficiaires, des personnes seules, âgées et avec des revenus faibles. Le choix n'a pas été facile.

Le 20 janvier, Monsieur le Maire, Stéphanie Rault et le Lions Club se sont donnés rendez-vous à la mairie pour lancer la distribution des 15 repas. En plus de la délicieuse mousse au chocolat qui trônait dans le sac, il y avait aussi un masque en tissu offert. Equipement indispensable de nos jours !

Les membres du Lions Club ont eux-mêmes distribués les sacs dans chaque foyer. Nous espérons que nos 15 habitants se sont régalés et nous remercions du fond du cœur le Lions Club et tous les services mis à contribution.



... pellicules

Théâtre du Drakkar !

Depuis début janvier, les cours « enfants et ados » ont repris en présentiel dans notre salle au Virolet.

Quelle joie de voir nos artistes en herbe reprendre une activité qui leur est chère. L'équipe du **théâtre du DRAKKAR** espère qu'au plus vite il en sera de même pour les cours adultes, afin de partager ces moments que nous apprécions.



Avec le couvre-feu, les AMAPIENS s'adaptent!

L'association **AMAPopote** de Saint-Marcel modifie temporairement ses horaires pour continuer à distribuer les paniers de légumes Bio des producteurs locaux en cette période de couvre-feu. La distribution est désormais organisée le mardi de 16h30 à 17h30. Dans le respect des gestes barrières, l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) se poursuit au 9 place des anciens combattants, sous le préau de l'association Famille et Santé qui est chaleureusement remerciée.

Pour les demandes de renseignements ou pour s'inscrire à la deuxième saison (avril 2021 à octobre 2021), merci de nous contacter à l'adresse e-mail : amapopote.stmarcel@gmail.com

L'AMAP propose également des fruits Bio, du pain Nature et Progrès, de la viande Bio (1 fois par mois) et occasionnellement du miel.




Une nouvelle adresse pour rejoindre
le club de pétanque

saintmarcelpetanque@gmail.com

+ d'infos

Service sports et associations

 Espace Saint-Exupéry

 02.32.54.90.88

 associations@marcel27.fr



Zoom sur mes assos !



Conférence SMK sur Le Vivre Ensemble et le Civisme au Collège Léonard De Vinci

Le 11 janvier, à la demande du collège Léonard de Vinci, Saïd BARKA (Président de Saint Marcel Karaté, diplômé d'état -DEJEPS) et Elise Vincent (adhérente SMK et athlète accomplie) ont donné une conférence, suivie d'échanges, à des élèves de 6^{ème} sur la thématique « les Valeurs du Sport en relation avec le Vivre Ensemble et le Civisme ».

Après une rapide présentation générale de tous les participants, des sports pratiqués et des envies personnelles de chacun, nous avons pu échanger sur différentes valeurs qui sont

aussi le socle du Code Moral des Arts Martiaux.

Nous avons notamment développé 3 valeurs sur les 12 de ce code :

- > Le Respect,
- > Le Courage
- > Le Contrôle de soi

que nous avons illustrées par des mises en situation entre Elise et Saïd, ce qui a permis de susciter un échange très riche et de sensibiliser les élèves sur certaines similitudes rencontrées au sein du collège.

L'accent a été mis sur l'entraide, la solidarité et la bienveillance sans oublier l'objectif principal du stage : favoriser le dialogue et éradiquer la violence qui se cache derrière des mots, des actes, des coups, derrière nos écrans et derrière le rejet et la négligence.

Toutes les valeurs évoquées représentent « LE BON ESPRIT » et la TOLÉRANCE à adopter dans le sport mais également au quotidien avec ses amis, sa famille..., pour mieux VIVRE ENSEMBLE.

Il a été demandé aux élèves de choisir une valeur du Code Moral des Arts Martiaux et de faire un dessin, un poème ou toute autre création pour illustrer cette valeur. Chacune de ces créations sera exposée au collège et les élèves participant pourront, après les vacances d'hiver, participer à un stage de sensibilisation au Dojo de Saint Marcel Karaté.

A la demande du collège, SMK organisera également, au printemps prochain, plusieurs initiations aux Arts Martiaux et au Self Défense destinées aux élèves de 5^{ème} et qui auront pour but de favoriser la confiance, le contrôle de soi mais aussi le bon comportement lors d'une agression, le tout toujours dans le cadre du VIVRE ENSEMBLE et du CIVISME.

SMK :0695989923

smk27950@gmail.com



2020, l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde ! Dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, pollution des sols et de notre eau... Cap au Vert entend informer, réagir, former et s'impliquer dans tous les défis, dans le but de sensibiliser et mobiliser chacun d'entre nous.

L'amélioration générale de nos conditions de vie au cours des deux derniers siècles nous a conduit collectivement à des modes de production et de consommation qui ne sont aujourd'hui plus tenables en regard des enjeux environnementaux.

Parce qu'un geste local peut atteindre la planète entière, parce qu'une implication collective peut s'avérer utile, joyeuse et salubre, Cap au Vert s'engage et vous accueille. En 2021, vous pouvez agir avec nous et nous soutenir en adhérant ou en renouvelant votre adhésion à l'association. Vos dons et adhésions nous permettront de proposer des ateliers, de mener des actions concrètes pour viser ensemble un environnement plus durable.

Adresse mail : capauvert@ecomail-asso.com



La parole à...

Majorité municipale Horizon Saint-Marcel

En raison du contexte sanitaire, je n'ai pas pu organiser la traditionnelle cérémonie des vœux. Elle a été remplacée par une vidéo encore accessible sur le site de la mairie et Facebook. Pour celles et ceux qui n'ont pu la voir, voici quelques informations clés.

Depuis la présentation du ROB au dernier Conseil Municipal (18 décembre), les élus de la majorité s'attèlent avec les équipes à la construction du budget 2021 dans un contexte malheureusement difficile du fait des conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire. Notre priorité est de répondre aux préoccupations immédiates des habitants, de conserver notre qualité de vie, de maintenir le taux de fiscalité local, de penser à l'avenir de St Marcel en partenariat avec toutes et tous, mais aussi de lancer des projets structurants pour :

> Favoriser l'accroissement de notre population en favorisant l'accueil des primo-accédants

> Transformer et aménager des voies sur berges le long de la Seine en cohérence avec SNA

> Sécuriser l'accès aux écoles (Entrée unique des écoles)

> Accueillir un pôle médical en vue d'augmenter l'offre actuelle de santé sur notre commune

Prenez soin de vous et des autres, soyons responsable collectivement, respectez les gestes barrières.

Hervé PODRAZA

Groupe d'opposition 100 % Saint-Marcel

2021, 100% toujours à vos côtés.

Bonjour à tous.

En tout premier lieu, l'équipe de 100% Saint-Marcel espère que vous avez pu, malgré le contexte, passer de bonnes fêtes en présence des personnes qui vous sont chères. Compte tenu des nouvelles directives gouvernementales, nos permanences physiques sont annulées pour le moment, mais nous restons toujours joignables du lundi au vendredi au 02 79 04 04 00 ou par mail à l'adresse centpourcent27950@gmail.com.

En cette année 2021, nous souhaitons continuer d'être une équipe 100% à votre écoute ainsi qu'une opposition constructive en apportant notre expertise lors des commissions et en remontant aux élus de la majorité vos questions ou vos inquiétudes. Cette mission n'est pas toujours simple car en tant qu'élus «d'opposition», l'accès aux dossiers ne nous est pas facilité. Mais dans l'intérêt collectif, nous travaillerons de concert avec toutes les forces présentes pour les grands projets de la commune : maison de santé, berges de Seine, afin de faire en sorte que vos besoins immédiats deviennent rapidement des réalités.

Rémi FERREIRA

Groupe d'opposition Saint-Marcel est à vous

Chers (ères) amis (ies),

2021 a commencé de façon bizarre... Couvre-feu à 18 heures, qui sait, un troisième confinement ? Vaccinations, débats politiques, bref, nous sommes dans la même lignée qu'en 2020.

De plus, nous constatons que notre commune n'a jamais été autant divisée ! Comment nous, une commune de 4 657 habitants, pouvons-nous nous tirer autant dans les pattes ?????

Je vous avoue que nous sommes choqués. Des commissions se déroulent, des décisions sont validées et nous nous retrouvons avec des manifestations, limite avec une Mairie parallèle, sachant que les élections sont finies depuis le 15 mars 2020 !

Il faut, comme nous l'a demandé Monsieur le Maire Hervé Podraza lors de ses vœux, retrouver un unisson. Je ne regarde pas vers 2026, je regarde sur ce que nous pouvons apporter pour les 5 années à venir. De ce fait, nous continuerons à faire une opposition intelligente, en remettant en cause, les vérités des uns et des autres. Un conseil municipal est une équipe, l'important est le bien-être des habitants d'aujourd'hui et non les aspirations politiques, de certains, de demain. Il serait temps de reconnaître la victoire d'Hervé Podraza qui a récupéré un historique et de comprendre que la nouvelle majorité fait tout pour le bien-être de notre ville.

N'hésitez pas à nous contacter sur saintmarcelestavous@gmail.com pour tout sujet.

Michael Barton

Vos attentes sont nos engagements !



Sondage : la communication communale

Votre avis nous intéresse ! Consciente que le lien doit être conservé avec ses habitants, la commune met plusieurs supports d'information à votre disposition (notre magazine municipal, Facebook, le site Internet, panneaux d'affichage). Ils nous permettent de vous tenir informés des actions passées, de l'évolution de la vie municipale et des futurs projets de la ville. Pour répondre au mieux à vos attentes, la municipalité cherche à améliorer et innover dans sa communication. Nous vous invitons donc à participer à ce sondage en répondant directement au questionnaire ci-dessous et à le déposer en Mairie pour le 28 février. Le sondage est aussi disponible via www.saint-marcel27.fr

AVEZ-VOUS LE SENTIMENT D'ÊTRE BIEN INFORMÉ(E) ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi ?

QUEL(S) MOYEN(S) DE COMMUNICATION UTILISEZ-VOUS LE PLUS ?

- Le site Internet de St Marcel
- La page Facebook de St Marcel
- Le Mag De Bouche à Oreilles (BAO)
- Le formulaire contact du site Internet
- Contact direct en mairie
- Réunions de quartiers
- Les panneaux d'affichage

DIRIEZ-VOUS QUE LA COMMUNICATION EST :

- Très satisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Moyennement satisfaisante. Pourquoi ?

- Pas satisfaisante. Pourquoi ?

LISEZ-VOUS « DE BOUCHE A OREILLE » ?

- Oui, tous les mois
- Oui, parfois
- Non, jamais

PENSEZ-VOUS QUE LA FRÉQUENCE DE PARUTION DU MAG DE BOUCHE A OREILLE SOIT ADAPTÉE ?

- Oui, un mensuel me convient
- Non Quelle fréquence vous semblerait idéale ?

QUELLE FORMULE DU MAG « DE BOUCHE A OREILLE » VOUS SEMBLE LA PLUS ADAPTÉE ?

- Une version papier uniquement distribuée dans chaque boîte aux lettres
- Une version en ligne à télécharger
- Une version en ligne + une version papier distribuée dans chaque boîte aux lettres
- Une version papier + une version envoyée sur abonnement gratuit uniquement

QUELS SERAIENT, SELON VOUS, LES POINTS À MODIFIER/ AMÉLIORER DANS LE BAO ? Exemples : format, nombre de pages, taille des articles, importance des photos, sujets abordés, présentation, ton, organisation des rubriques...

CONSULTEZ-VOUS LE SITE INTERNET DE LA VILLE ?

- Oui Régulièrement
- Oui Ponctuellement
- Oui Lorsque vous avez besoin d'une information
- Jamais

Si jamais, pourquoi ? – Si oui quelle(s) rubrique(s) ?

SAVEZ-VOUS QUE LA VILLE DISPOSE D'UNE PAGE FACEBOOK ?

- Oui, je la consulte et je suis abonné(e)
- Oui, mais je ne la consulte pas - Pourquoi ?

- Non

LA FRÉQUENCE DES POSTS SUR FACEBOOK VOUS SEMBLE-T-ELLE ADAPTÉE ?

- Oui
- Non, il y en a trop
- Non, il n'y en a pas assez

EN GÉNÉRAL, AIMEZ-VOUS LES PUBLICATIONS DE LA VILLE ET LES TROUVEZ-VOUS PERTINENTES ?

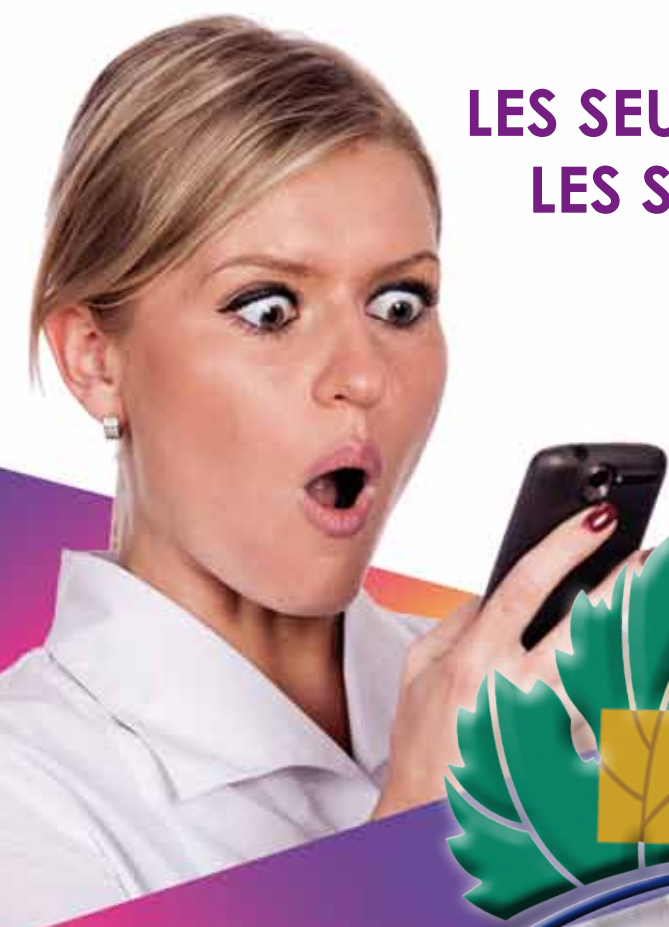
- Oui
- Non Pourquoi ?

AVEC LE BAO, SITE INTERNET, FB, TROUVEZ-VOUS L'INFORMATION QUE VOUS RECHERCHEZ ?

- Oui
- Non - Si non, pourquoi ?



Info sur la ville ?
Réfèrent de quartier à contacter ?
Signalement à faire ?



**LES SEULES SOURCES FIABLES :
LES SUPPORTS DE LA VILLE**



St Marcel

02.32.64.32.50
mairie@marcel27.fr
www.saint-marcel27.fr
 Ville de Saint Marcel 27